

Les nouveaux esclavagistes...

Category: Communiqués

écrit par jmfouquer | 18 février 2023

En avril 2022, le Royaume-Uni a conclu un protocole d'accord avec le Rwanda pour y acheminer les demandeurs d'asile arrivés illégalement sur son territoire, une externalisation du traitement des demandeurs d'asile en quelque sorte. C'est Boris Johnson qui a commencé le travail et « Cruella » Braverman, ministre de l'Intérieur qui le poursuit. Elle a affirmé que son rêve pour Noël était de voir un avion (de demandeurs d'asile) décoller pour le Rwanda !

Ce protocole est assorti d'un accord financier : le Royaume-Uni offre 120 millions de £ au Rwanda et 12 000 £ par personne « accueillie » ! On peut qualifier cet accord de « traite d'êtres humains ».

Le premier avion qui devait partir en juin a été annulé : un Irakien, menacé d'être embarqué pour le Rwanda, a fait appel à la Cour européenne des droits de l'homme. Celle-ci a consulté le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugié·es (HCR) qui a fait part de ses préoccupations : les réfugié·es n'auraient pas accès à une procédure équitable et effective dans ce pays et il était difficile d'affirmer que le Rwanda était un pays sûr. La Cour a donc demandé une mesure provisoire pour que le requérant ne soit pas refoulé (14 juin 2022). Par contre, la Haute Cour de Londres a jugé légal le projet. Un appel est en cours.

Le Danemark poursuit la même idée et ajoute l'Éthiopie et la Tunisie comme pays d'accueil possible. C'est le ministre de l'immigration, Mattias Tesfaye qui s'y atèle.

Gillian Triggs du HCR a déclaré « que de tels arrangements ne font que déplacer la responsabilité en matière d'asile, éludent les obligations internationales et sont contraires à

la lettre et à l'esprit de la Convention sur les Réfugiés. »

Nous nous élevons contre cet accord – et contre celui probable du Danemark – contraire à toutes les conventions internationales. Il s'agit juste pour Suella Braverman et le gouvernement de Rishi Sunak de donner des gages aux conservateurs et un vernis d'intégrité au Rwanda. Ce pays est pourtant loin d'avoir un système d'asile, une justice et un gouvernement garantissant que les personnes transférées ne courent aucun risque. En quelque sorte, cet accord réduit les demandeurs d'asile au Royaume-Uni à des objets qu'on vend et qu'on déplace.

Tout demandeur·euse d'asile doit voir sa demande examinée dans le pays où il ou elle a décidé de la déposer, avec des dispositifs compétents et respectueux du droit.

Le 13 février 2023

La commission migrant·es d'ENSEMBLE!

Pour compléter, vous pouvez lire l'article de *The Conversation* :

- [Envoi de tous les migrants indésirables au Rwanda : quand le Royaume-Uni bafoue le droit d'asile](#)

et sur notre site :

- **Des outils pour agir contre Darmanin !**
- **Préparer la journée des migrant·es**
- **Contre Darmanin et son monde**
- **L'Institut convergences migrations**